

À BIEN Y PENSER

*Dubois en réalité, une émission familiale? Si inquiet des conséquences désastreuses de ses sacres sur les enfants des autres, Claude Dubois devrait plutôt s'occuper des répercussions sur les siens. Cette mascarade intellectuelle, pour mousser des cotes d'écoute pour une émission du genre qui ne devrait pas exister, est une agression à la culture québécoise. Elle nous réduit à l'état de voyeurs et de végétaux qu'entretennent des producteurs en mal de création. — Alain Messier, Piedmont*

FORUM

# La perte du sens de l'État

Jean Charest semble s'être engagé dans une vendetta politique en oubliant la fonction et l'institution qu'il représente

DENIS SAINT-MARTIN



L'auteur est professeur titulaire au département de science politique de l'Université de Montréal.

C'est une certaine idée de l'art de gouverner au Québec qui est mise à mal par les travaux de la commission Bastarache. Ceux d'entre nous qui, naïfs peut-être, croyaient que le Québec s'était doté, depuis la Révolution tranquille, d'une fonction publique autonome et détachée des intérêts de la politique partisane ont été ébranlés par les propos du fonctionnaire n° 1 de l'État québécois.

**Plutôt que d'être placées au-dessus des conflits partisans, nos institutions en sont devenues une partie intrinsèque.**

Dans son témoignage à la commission le 8 septembre, le secrétaire général du Conseil exécutif, Gérard Bibeau, a donné l'impression qu'avoir des contacts réguliers avec un collecteur de fonds du Parti libéral était une chose normale pour quelqu'un dans sa position. Que celui qui est le chef de la fonction publique ne semble pas voir le conflit d'intérêts potentiel que cette « liaison dangereuse » peut créer pour la neutralité de l'institution dont il est pourtant le gardien, en dit long

sur la perte du sens de l'État chez une partie de nos élites au Québec.

Pour les gouvernants, le « sens de l'État » consiste, à tout le moins, à ne pas confondre ses intérêts personnels avec l'intérêt général et à préserver l'intégrité des institutions dont la collectivité nous a confié la direction pour un temps donné.

Bien que ce phénomène ait pu commencer avant lui, le gouvernement Charest contribue fortement à cette perte du sens de l'État. L'État et ses institutions, comme les tribunaux, la magistrature et les commissions d'enquête, sont présentement utilisés à des fins personnelles comme des armes de combat partisan dans le règlement de compte qui oppose Jean Charest à Marc Bellemare. Plutôt que d'être placées au-dessus des conflits partisans, nos institutions en sont devenues une partie intrinsèque.

Que M<sup>re</sup> Bellemare mette en doute l'indépendance de la magistrature face au pouvoir politique est une chose fort troublante, soit. Mais puisqu'il n'occupe plus aucune charge publique, s'il se discrédite, ce n'est que sa réputation personnelle qui en souffrira. Pour sa part, le premier ministre Charest a une obligation beaucoup plus forte qui dépasse de loin sa seule personne. Mais il semble s'être engagé dans cette vendetta politique en oubliant la fonction et l'institution qu'il représente.

Le premier ministre n'est pas un justiciable comme les autres. Rien n'est plus révélateur de cet « oubli » que la poursuite en dommages et intérêts intentée contre Marc Bellemare. Par cette pour-



PHOTO MATHIEU BÉLANGER, ARCHIVES REUTERS

La fonction publique de premier ministre ne peut pas être un partenariat public-privé : elle exige de celui qui l'occupe la mise à l'écart de ses intérêts privés. C'est cela avoir le « sens de l'État ».

suite au civil, M. Charest veut défendre ses intérêts personnels et privés, comme si ceux-ci pouvaient être séparés des intérêts de l'institution qu'il représente. Mais Jean Charest le premier ministre ne peut pas avoir le même recours au droit que Jean Charest le citoyen privé, car ceci fragilise l'apparence de neutralité et d'indépendance des pouvoirs politique et judiciaire. La fonction publique de premier ministre ne peut pas être un partenariat public-privé : elle exige de celui qui l'occupe la mise à l'écart de ses intérêts privés. C'est cela avoir le « sens de l'État ».

Nier cette exigence, c'est ouvrir la porte à une confusion des genres – à une forme de « berlusconisation » du pouvoir semblable à ce que l'on voit en Italie où le chef du gouvernement se sert des institutions de l'État pour défendre ses intérêts privés.

Le Québec n'est pas rendu là, heureusement. Mais le premier ministre doit se rappeler qu'il n'est pas un justiciable comme les autres. Son pouvoir sur l'ensemble du système politique est trop fort et tentaculaire pour que l'on puisse croire sans doute raisonnable que justice peut lui être rendu de façon impartiale comme à n'importe quel autre citoyen.

C'est cela qui pose problème tant pour les travaux de la commission Bastarache que pour la poursuite du premier ministre au civil. Si pour la commission il est déjà trop tard pour agir, cela n'est pas encore le cas pour la poursuite du premier ministre au civil. Par respect pour la fonction qu'il occupe, le premier ministre devrait abandonner cette poursuite dès maintenant. Cela ne serait pas le signe d'une faiblesse de leadership, mais plutôt la preuve que le premier ministre est capable de sacrifices pour défendre l'intégrité de l'institution qu'il représente.

## Une certification unique en Amérique du Nord

L'hébergement des personnes âgées dans des résidences privées est une jeune industrie

YVES DESJARDINS

L'auteur est président-directeur général du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA). Il réagit à la série sur les résidences privées pour aînés qui a été publiée dans *La Presse* la semaine dernière.

En premier lieu, nous tenons à saluer le travail de quiconque dénonce publiquement les mauvais traitements dont font l'objet des personnes âgées dans certaines résidences au Québec. Les mauvais gestionnaires méritent toujours d'être dénoncés et, au RQRA, nous nous assurons également que nos membres offrent à leurs résidents des services de qualité dans un environnement sécuritaire.

Nous avons par ailleurs à déplorer le ton général utilisé dans la rédaction de ces articles parus dans *La Presse* la semaine dernière, pour son manque de nuance. Nous sommes aussi préoccupés par la méthode journalistique employée par Ariane Lacoursière, car elle risque de nourrir, à tort, une insécurité généralisée, tant chez les personnes âgées accueillies dans des résidences pour aînés que chez leurs proches. Nous rappelons que la série d'articles focalise sur quelques résidences, alors qu'il en existe plus de 2500 au Québec, hébergeant plus de 100 000 personnes âgées.

Le RQRA regroupe 65 % du secteur des résidences pour aînés au Québec. Ces gestionnaires et leurs employés travaillent quotidiennement d'arrache-pied afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire et des services de qualité à leurs résidents. Ces derniers ont fait le choix d'y résider et continuent à le faire, car ils sont en grande majorité totalement satisfaits des services qu'ils y reçoivent. Évidemment, cette satisfaction n'est pas évoquée dans la série d'articles publiée cette semaine.

Le Québec entame actuellement la courbe de vieillissement accéléré de sa population. Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus passera de 1 253 837 en 2011 à 2 410 056 en 2041, soit presque le double. En considérant les ressources limitées de l'État, il est clair que le secteur privé joue et continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'hébergement des personnes âgées au Québec. D'autant plus que la demande pour ce type d'hébergement est en croissance constante.

Il est important de rappeler que l'hébergement de personnes âgées dans des résidences privées constitue une jeune industrie au Québec et que la certification mise en place par le gouvernement du Québec est unique en Amérique du Nord. Le RQRA et ses membres ont salué l'implantation de la certification des résidences dès les

premiers instants et ils contribuent à l'amélioration continue de ce processus en travaillant de manière constructive avec les autorités gouvernementales.

La certification assure le respect des critères sociosanitaires édictés par le gouvernement, et de l'ensemble des lois et des

**Le secteur privé continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'hébergement des personnes âgées au Québec.**

règlements assurant la sécurité des aînés : normes de sécurité incendie appliquées par les différents services municipaux, normes de la Régie du bâtiment du Québec, normes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, formation des cen-

tres locaux de services communautaires, etc. Par ailleurs, une résidence en attente de sa certification ne représente généralement pas un danger pour ses résidents, comme l'indique d'ailleurs Marcel Deschamps, chef de la section prévention incendie de Montréal, dans un

des articles de M<sup>me</sup> Lacoursière. « Ce n'est pas vrai que toutes les résidences non certifiées jusqu'à maintenant sont dangereuses. »

Innovation sociale majeure au Québec, le processus de certification est dans sa phase de rodage et connaît des difficultés qui dépendent essentiellement

de l'interprétation des critères qui y sont liés. Il serait malheureux de dénoncer un processus qui vise à mieux encadrer une industrie aussi importante que celle de l'hébergement des aînés, d'autant plus que ce processus vise à mieux encadrer les pratiques et à assurer une plus grande sécurité aux aînés, considérant le rôle primordial que ce secteur sera appelé à jouer et le fait que tous ses acteurs y collaborent de plein gré.

Au Québec, nous avons le défi d'établir un nouveau partenariat entre le gouvernement et les résidences privées afin d'assurer à tous les aînés du Québec sécurité, dignité et qualité. Le RQRA y travaille activement et souhaite ardemment que le débat public, au cours des prochaines semaines, gagne en sérénité et en objectivité.

## De nombreuses failles

*M. Desjardins, mes articles de la semaine dernière ont mis à jour les lacunes dans le processus de certification des résidences privées pour aînés et ont révélé que le ministère de la Santé assouplit actuellement ses exigences afin de certifier le plus d'établissements possible.*

*J'ai entre autres démontré que le gouvernement ne vérifie plus systématiquement les antécédents judiciaires des propriétaires de résidences privées et qu'il envisage de diminuer les règles de sécurité incendie. Alors qu'une personne âgée a été victime des flammes dans sa résidence de Saint-Jérôme il y a deux semaines, la nouvelle méritait d'être rapportée.*

*Comme vous le dites, le nombre d'aînés doublera d'ici 2041 au Québec et le secteur privé jouera « un rôle de premier plan dans l'hébergement des personnes âgées ». Dans ces conditions, il me semble important d'assurer un rigoureux contrôle de qualité sur cette industrie. En adoptant un processus de certification lacunaire et en acceptant d'assouplir ses exigences en cours de route, le gouvernement fait exactement le contraire. Même si vous estimez que mon dossier alarmait inutilement la population, je crois au contraire qu'il était pertinent de démontrer les nombreuses failles d'un processus, dont l'objectif premier devait être de protéger une clientèle des plus vulnérables.*

Ariane Lacoursière

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Ecrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070  
commentaires@lapresse.caABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453  
cyberpresse.ca/abonnementPETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363  
petitesannonces@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? forum@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816  
deces@lapresse.caCARRIÈRES (514) 285-7320  
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931